

Censure à la TV

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1970)**

Heft 129

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un joli joujou de 25 millions

sance artificielle (économie sur les frais d'entretien de cette population avant qu'elle soit entrée dans le secteur économique, après qu'elle en est sortie). Le retour à l'équilibre va entraîner des charges supplémentaires, étalées dans le temps. Certes l'accroissement de la productivité permettra de les absorber, mais l'augmentation du revenu national sera lente, les charges des pouvoirs publics alourdies.

A cela s'ajoutera le fait que les causes internationales de l'inflation seront réactivées par des conditions propres à la Suisse, notamment l'absence totale de souplesse sur le marché du travail.

Il faut donc qu'un professeur d'économie éminent jette le poids de son autorité pour qu'on prenne au sérieux — mais le fera-t-on? — des observations, qui à nos yeux sont depuis longtemps l'évidence même.

Dès lors, quelle politique?

Les faux frais nationaux

Le combat premier, c'est la lutte contre l'inflation. Sur ce front se jouera la compétitivité nationale. Or l'inflation n'est pas un phénomène fatal. Dans une économie où les salaires sont indexés sur les prix, où les prix enregistrent et répercutent les augmentations de salaires, les points névralgiques peuvent être détectés. Ils sont donnés par les postes essentiels de l'indice des prix.

Ainsi le logement. La hausse des loyers est, aujourd'hui, le facteur premier de l'inflation. Il en découle qu'une économie, vulnérable comme l'économie suisse, ne peut plus se permettre d'enrichir une minorité par la hausse des revenus locatifs (quand elle est de nature spéculative) qui se reflètent pour plus d'un sixième dans l'indice et qui déclenchent par conséquent toute la spirale de l'ajustement des salaires.

zaine, non sans difficultés, non sans agressivité, en partant strictement du peu de connaissances acquises. Travail de base à partir d'une désalphabétisation : réapprendre à parler, à lire, séances d'expression, de discussions en commun autour d'un animateur. Réapprendre à écouter, à discuter, à comprendre, rétablir la communication pour éveiller la curiosité.

Le besoin auquel il a fallu par la suite répondre a été celui de comprendre son travail. Qu'est-ce qu'on fait? A quoi ça sert? Qu'est-ce que ça devient? L'important, c'est que dès lors se développe une prise de conscience de l'environnement.

L'autre point important est de donner, parallèlement, des méthodes de travail, apprendre à travailler seul, à se documenter, à rechercher les informations, à les classer, à les relier.

Puis, les besoins se diversifient. L'étonnant, c'est que la majorité ne songe pas à sa reconversion professionnelle, mais à son développement, tout simplement, personnel.

Seuls, deux cents adultes ont demandé à pouvoir passer un CAP (certificat d'aptitudes professionnelles). Notons que ce désir minoritaire a amené Bertrand Schwartz à révolutionner ce fameux CAP. Traditionnellement obtenu après trois ans de cours à plein temps, il est inatteignable passé un certain âge et selon les situations familiales. D'où l'idée de la subdivision de la matière en « unités capitalisables », épreuves indépendantes les unes des autres, pouvant être passées en tout temps, au rythme et selon les possibilités des candidats.

Même remarque pour le prix des terres agricoles, industrielles, urbaines.

Ou encore on ne saurait admettre que la main-d'œuvre, rarissime, aille à des activités parasitaires, si elle fait défaut dans des professions vitales.

La Suisse devra, donc, éliminer systématiquement et selon un plan les faux frais nationaux. De Saint-Gall à Genève, c'est une évidence; elle signifie que de vieux privilèges seront remis en question. Un exemple encore : sans un droit accordé aux salariés sur l'enrichissement des entreprises, on ne dégage pas les capitaux nécessaires aux secteurs prioritaires pour la population.

Bref, des revendications depuis longtemps formulées retrouvent dans cette perspective leur sens. Aménagement du territoire, politique du logement, épargne négociée, planification, ce ne sont pas là des propositions nouvelles, mais des propositions devenues nécessaires. Les réformes deviennent vitales.

Démographie et politique

La démographie appliquée à l'économie parle donc en langage clair. Mais il ne faut pas oublier aussi ses implications politiques. Les forces actives étrangères sont privées de toute expression politique. La population suisse voit augmenter, grâce aux bienfaits de la médecine, le nombre des personnes âgées, non actives.

La nécessité des réformes que la démographie impose à l'économie risque donc de se heurter à la résistance de certaines couches de la population.

La démographie ne parle pas le même langage en économie et en politique. D'où la tentation pour les immobilistes de freiner par les voies démocratiques toute audace réformatrice.

Du moins le problème est-il clairement posé : il n'y aura pas de salut dans le laisser-faire.

Mais, désormais, qu'il s'agisse de formation culturelle ou professionnelle, un processus est engagé. Un certain nombre de paris ont dû être gagnés dont le plus important était l'augmentation considérable du nombre des personnes en formation, condition sine qua non à la diversification des cycles et des publics. Tout ne s'est pas fait en un jour. Cependant, de l'expression des besoins, on a passé à la réponse à tous les besoins et au développement personnel de chacun. L'éducation est devenue permanente.

Le ministère français de l'Education nationale donne une subvention de 8 millions de francs suisses par année au Centre de Nancy dont les réalisations mettent en cause directement la valeur d'une école qui fournit bien peu d'éléments de vie à tant d'adultes. Nous versons les quelques données précédentes non seulement au dossier de l'éducation permanente qui, chez nous a de la peine à dépasser le stade des réalisations traditionnelles et faciles, mais aussi au dossier de l'école dont le reflet dans la vie adulte n'est quelquefois guère encourageant.

Ch. O.

Notes :

— Bertrand Schwartz était l'hôte, au début de mars, du Département de pédagogie de l'Institut des sciences de l'éducation à Genève.

— « Education permanente » est une revue trimestrielle éditée par l'Institut national pour la formation des Adultes dont le siège social est : rue de Saurupt, 54 - Nancy.

Un message du Conseil fédéral réclame 200 millions pour l'acquisition de matériel de guerre. Certaines propositions paraissent justifiées, d'autres du plus pur style perfectionniste, d'autres enfin de coûteux jouets.

Ainsi, plus de 25 millions pour améliorer le réalisme des tirs de combats!

C'est énorme quand on pense à l'utilité marginale de ce nouveau bowling pour officiers instructeurs et à la pauvreté dans certains domaines de l'outillage pédagogique.

Qu'on en juge! (Feuille fédérale, N° 9, 6 mars 1970).

« Installations pour le marquage automatique des touchés dans les tirs de combat (25 600 000 francs). Actuellement, les tirs de combat au moyen des armes d'infanterie se font uniquement sur des cibles de bois ou de carton placées préalablement sur le terrain et qui tombent ou sont détruites lorsqu'elles sont touchées. Des apparitions successives de l'adversaire ne peuvent être représentées que par des palliatifs (désignation des buts au moyen de cibles numérotées ou de couleur). Une telle installation ne permet pas de placer les tireurs et les commandants du feu dans des situations représentant suffisamment l'image de la guerre.

On s'efforce donc, depuis des années, de développer l'instruction du combattant qui utilise les armes de l'infanterie en mettant à la disposition de l'instructeur ou du commandant de l'exercice un plus grand nombre de cibles (buts), qu'il a la faculté de faire apparaître ou disparaître à l'heure voulue dans tel ou tel secteur. La représentation de l'adversaire englobe ainsi les facteurs temps et surprise qui sont tous deux des éléments importants d'une instruction au combat donnée dans des conditions proches de la réalité.

Les essais techniques et la mise à l'épreuve dans la troupe ont permis de mettre au point un système automatisé qui peut répondre aux exigences posées. Ces installations pour le marquage automatique des touchés devraient remplacer le système utilisé jusqu'à maintenant. Elles répondent notamment aux exigences suivantes :

- commande de l'apparition ou de la disparition d'une ou plusieurs cibles;
- commande de l'éclairage des buts selon l'appréciation de l'instructeur;
- marquage des touchés par la disparition de la cible, signaux lumineux ou interruption de son éclairage;
- possibilités d'organiser des exercices sans munitions, tels que l'observation et le renseignement, l'appréciation des distances et la conduite du feu;
- usage pour des concours militaires.

Les possibilités diverses d'application permettront un usage rationnel des installations pendant tout un service et dans diverses troupes. »

Censure à la TV

Depuis plusieurs mois la TV romande — plus précisément son département de l'éducation — est en butte à de vives critiques. Certains milieux lui reprochent de manquer à son devoir, à savoir contribuer à la formation spirituelle, morale et religieuse du peuple suisse. Il n'est que de rappeler les commentaires virulents à propos de l'interview Clavel, des émissions sur le mariage collectif et sur la drogue. A cela rien à redire. Il est normal que la critique puisse s'exprimer librement; l'éducation n'est pas matière à dogme. En suscitant ainsi la discussion dans la presse et, à travers elle, parmi la population,

le département de l'éducation a joué son rôle : sortir des sentiers battus, proposer des sujets actuels de réflexion. Mais à la fin de l'année passée déjà, première « précaution », « Canal 18-25 » s'était vu interdire le direct.

Aujourd'hui c'est autre chose : il ne s'agit plus de critique mais d'intervention discrète.

On sait qu'un coup de téléphone de l'ancien juge fédéral Favre a suffi pour faire tomber une émission vue et agréée par les responsables.

Et tout le monde de s'interroger pour savoir comment à l'avenir diminuer ces pressions occultes. Il y aurait à nos yeux une règle simple. Distinguer l'avant de l'après.

Avant, les responsables créent en fonction de leur talent, de leur sensibilité, de leur sens de l'information.

Après, ils sont soumis à la critique. Mais la critique devra être publique. Elle l'est quand elle s'exprime par la voie de la presse; mais toute autre intervention (lettre, téléphone) devrait être de même rendue publique dans un bulletin d'informations interne de la TV, mis à disposition de ceux que cela intéresse et des chroniqueurs spécialisés. Ce qu'il faut, c'est obliger les censeurs à sortir de l'occultisme de la coulisse.

M. Favre a un avis : qu'il l'émette après avoir vu l'émission comme tout le monde et qu'il signe publiquement sa critique ! Mais nombreux sont les Favre. Qu'on ne tienne aucun compte de leurs propos, tant qu'ils ne consentent pas à en prendre la responsabilité.

Mise à jour d'un fichier La cuvée 1969 Vingt-sept Messieurs de derrière les fagots

On sait que nous avions l'habitude de publier la liste des administrateurs des grandes sociétés suisses. Nous sélectionnions ceux qui apparaissaient dans trois conseils au moins, et nous les classions selon l'importance de la capitalisation boursière des entreprises à la gestion desquelles ils participent.

Nous avons renoncé à faire figurer cette liste dans notre cahier spécial sur le capitalisme suisse. Mais la mise à jour a été faite; elle intéressera nos lecteurs. Elle est valable pour le début 1969.

1. **Jann Adolph.** Président et délégué d'Hoffmann-La Roche. Aux conseils d'Alusuisse, de l'UBS, de la Zürich Assurances et de Metallwerte, qu'il préside. Devient le numéro un, tête de liste, grâce à Hoffmann-La Roche.

2. **Schweizer Samuel.** Bien connu de nos lecteurs. Président de la SBS, vice-président de Ciba, sans compter Sulzer, Brown-Boveri, les Câbleries de Cossonay et Nestlé.

3. **Schulthess Félix W.** Président du Crédit suisse et du même coup d'Elektrowatt; vice-président de la Zürich Assurances, mais encore à Swissair, Geigy, Alusuisse, Suisse réassurances, Sulzer.

4. **Reinhart Peter.** Un des propriétaires de la Gebrüder Volkart à Winterthur. Vice-président de l'UBS, à Nestlé, à Swissair.

5. **Schwarzenbach Hans-Robert.** Vice-président de Geigy et du Crédit suisse, aux conseils de BBC, d'Oursina, de la Winterthur Accidents, ainsi que de Bally, sans compter la Maison Rbt. Schwarzenbach et Co., à Thalwil, à laquelle est intéressé aussi le xénophobe, son cousin.

6. **Schweizer Willy.** Président de la Zürich Assurances, à Nestlé, au Crédit suisse.

7. **von Muralt Alexander.** Société de Banque Suisse, Ciba, BBC.

8. **Käppel Robert.** Président de Ciba, vice-président de la SBS, chez Sulzer, à la Winterthur.

9. **Bühler Robert.** Vice-président d'Alusuisse, + l'UBS, + Sulzer, + la vice-présidence de la Winterthur, + Parc-Finanz.

10. **Wolfer Herbert.** Vice-président de Sulzer, étant membre de la famille (voir le tableau généalogique des Sulzer dans notre Essai sur le capitalisme suisse), mais figure aussi au nombre des administrateurs de Ciba et du Crédit suisse.

11. **Iselin Emmanuel-F.** Président de la Bâloise-Holding, mais présent à Swissair, la SBS, Ciba.

12. **Schaefer Alfred.** Président de l'UBS, vice-président de Bally, chez BBC et Sulzer.

13. **Sulzer Georges.** Président de Sulzer, + l'UBS + la Winterthur + Swissair.

14. **Meyer Emmanuel-R.** La présidence d'Alusuisse, + Zürich Assurances + Crédit suisse.

15. **Schmidheiny Max.** Président de BBC en attendant que M. Schaffner prenne le relais. Holderbank, Crédit Suisse, Motor Colombus, Landis et Gyr.

16. **Gugelmann John-Friederich dit Fritz.** Président de Swissair et d'Oursina, à l'UBS, chez Bally, sans compter l'entreprise familiale.

17. **Dubois Alfred.** Administrateur délégué de Saurer, + l'UBS + Sulzer + la Winterthur.

18. **Berchthold Walter.** Holderbank, Swissair, UBS.

19. **Schmidheiny Ernst.** Président d'Holderbank, vice-président de l'UBS, Swissair.

20. **Schneebeli Max.** Président du comité de direction de G. Fisher, Crédit suisse, Suisse réassurances.

21. **Schmidheiny Peter.** Président d'Escher-Wyss, se retrouve donc chez Sulzer, au Crédit suisse, à la Winterthur.

22. **Sulzer Alfred E.** Administrateur délégué d'Oursina, Sulzer, Crédit suisse.

23. **Failletaz Emmanuel.** SBS, Swissair, Câbleries de Cossonay.

24. **Bechtler Hans C.** Holderbank, SBS, G. Fisher, où il est vice-président.

25. **Boveri Théodore.** Motor-Colombus, président, Aar-Tessin, président, BBC vice-président.

26. **Niederer Werner.** Elektrowatt, Landys et Gyr, président, Jelmoli, président.

27. **Hunziker Guido.** Motor-Colombus, Aar-Tessin, vice-président de Lonza.

Ainsi la mise à jour est faite. Les changements sont insignifiants. Le patriarcat suisse est stable. Ajoutons qu'il est représenté en force au conseil de la Banque nationale suisse par MM. Käppeli, Schult-hess, Schwarzenbach, Schweizer Samuel, Sulzer Georg. Et dire que le Vorort craignait une extension des pouvoirs de la BNS.

On sait que M. Petitpierre s'est retiré des grandes affaires. On dit que M. Schaffner prend le relais. Là encore, stabilité.

Assemblée générale de DP

Le 19 mars, les collaborateurs de DP, une trentaine, venus de Genève, Berne, Neuchâtel et Vaud ont décidé de la réorganisation du travail qu'exigent la rédaction et la publication du journal.

Une assemblée se réunira régulièrement une fois par mois à Lausanne; elle se prononcera sur le choix des articles, des dossiers à ouvrir, des responsables qui en auront la charge. Un comité de rédaction restreint décidera du sort des textes une fois rédigés. La signature collective du journal subsistera. Lorsque André Gavillet désirera utiliser la tribune de « Domaine public », il signera ses articles.

C'est Henri Galland qui assumera la tâche de secrétaire de rédaction, en même temps qu'il sera le rédacteur responsable du journal.

La périodicité sera la même. Au numéro 140 sera fait le point sur la formule nouvelle.

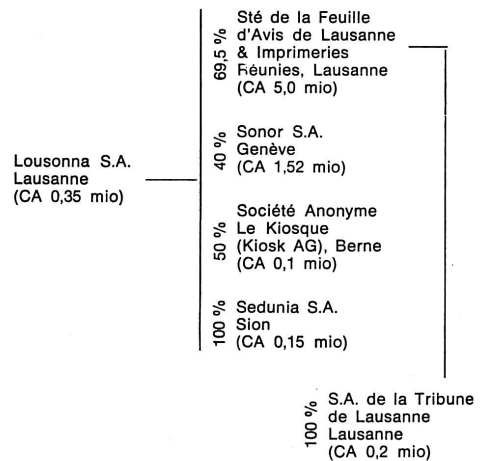
La concentration dans la presse suisse

La commission suisse des cartels a publié en français son rapport (Cahier 4, 1969). Comme il a souvent été question des rapports de force et de propriété, il est bon de connaître les faits tels qu'ils sont officiellement établis. Nous citons donc « Lousonna Société anonyme financière »

La Lousonna S.A. est le plus important groupe de presse de la Suisse romande. En plus des deux quotidiens « Feuille d'Avis de Lausanne » et « Tribune de Lausanne », il possède aussi une forte participation minoritaire au journal genevois « La Suisse » (Sonor S.A., 40 %) ainsi qu'une part de 50 % du capital-actions de Kiosque S.A., l'une des quatre agences de journaux parmi les plus importantes du pays. Enfin, la société de participation Sedunia, Société anonyme financière (Banque de Sion, de

Kalbermatten & Cie), dont le siège est à Sion, appartient aussi à ce groupe.

La société faitière du groupe, la Lousonna Société anonyme financière, est pour moitié la propriété de MM. Marc et Jean-Pierre Payot, et pour l'autre moitié, de M. Marc Lamunière.



Le groupe n'a plus acquis, depuis 1936, de participations nouvelles. La participation minoritaire à Sonor S.A. qui date d'une trentaine d'années, ne semble pas avoir modifié la politique commerciale de « La Suisse » et de la « Tribune de Lausanne ». Pour des raisons historiques et techniques, la première a pénétré davantage dans le Jura, la seconde en Valais.

Sur le marché romand des journaux, les parts du marché du groupe peuvent être calculées comme suit :

Tirage des journaux romands (cf. tableau)	577 212
Organes français	42 200
Total	619 412

Feuille d'Avis de Lausanne.	85 661	
Tribune de Lausanne	60 182	145 843

Part du marché (Suisse romande)	25,3 %
Part du marché (organes français compris)	23,5 %

La Suisse, Genève	63 860
-------------------	--------

Part du marché (Suisse romande)	11,1 %
Part du marché (organes français compris)	10,3 %

Il en résulte qu'avec une part de 25 % environ, le groupe Lousonna détient une forte position sur le marché romand des journaux. Elle est encore plus marquée si l'on tient compte également de la part de 10 % du journal « La Suisse » à ce marché (comme indiqué plus haut, le groupe possède une participation minoritaire appréciable à ce quotidien genevois.) »